

Montréal, le 27 septembre 2019

TRANSMISSION PAR COURRIEL

Monsieur François Legault
Premier Ministre
Ministère du Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4
418 643-5321
cpm2018@mce.gouv.qc.ca

Objet : Rivière Mitis
Urgence d'intervenir auprès du MFFP et d'Hydro-Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Hydro-Québec s'apprête à construire, à compter de la semaine prochaine, un système de montaison des saumons à sa centrale hydroélectrique abandonnée Mitis-2 au coût de 5,5 M\$. Le système remplacerait le système temporaire construit en 2018 lors du bris et de l'arrêt de cette centrale en 2017. Celle-ci, la plus petite du parc d'Hydro, n'a que 4 MW de puissance. Or, fait nouveau au dossier, Hydro n'envisage plus la remise en fonction de la centrale, ce qui permettrait une meilleure solution: une remontée libre des saumons dans la rivière.

Le système mis en place depuis le bris fonctionne bien : Il y eut 892 captures de saumons cet été. Il s'agit d'un système qui vise à transporter les saumons par camion, dans un réservoir, sur environ 15 kilomètres, jusqu'à la ZEC Mitis située en amont. Cette activité coûte cependant 400 000 \$ annuellement à Hydro-Québec. Hydro veut s'en départir et paierait 5,5 M\$ pour la construction d'un autre système, similaire, mais transférerait son coût d'exploitation au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Dans le contexte actuel d'une fermeture définitive de la centrale et de l'avis des intervenants du milieu, la meilleure solution serait maintenant d'enlever le barrage et de laisser les saumons remonter librement la rivière sur près de trois kilomètres, comme c'était le cas autrefois.

Cette solution comporte aussi l'avantage de bien s'intégrer au projet de Réserve naturelle Jules A. Brillant déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du projet de Parc régional en préparation par les intervenants régionaux. Voir site web : <http://parcregionalrivieremitis.org>



Il est facile d’imaginer le potentiel de développement associé à cette prestigieuse rivière ayant retrouvé ses caractéristiques naturelles. Les intervenants sont déjà à l’œuvre, y compris la famille Brillant, descendants de Jules A. Brillant qui a bâti les deux centrales sur la rivière, par la suite nationalisées. Ceux-ci s’engagent aussi dans un processus de protection de leur territoire privé, d’une longueur de plus d’un kilomètre.

De plus, les travaux de construction qui doivent débuter sous peu menacent la viabilité du saumon car les effets hydrologiques conséquents aux travaux créeront de l’érosion, de l’envasement et libéreront des matières en suspension affectant les fosses et précieuses aires de fraie. Une telle érosion est déjà constatée, notamment lors de crues. Les droits hydrauliques et de propriété font de plus l’objet de litiges qui nous apparaissent fondés, et qui conduiront à des coûts supplémentaires liés aux dommages.

En résumé, le projet en cours de 5,5 M\$ pour remplacer le système de montaison de 2018, qui fonctionne bien même s’il est qualifié de « temporaire », fut décidé par le gouvernement précédent alors que le statut de la centrale hydroélectrique n’était pas confirmé. Maintenant que l’élimination du barrage existant s’avère, un projet beaucoup plus porteur peut être réalisé avec un Parc régional qui deviendrait un attrait majeur avec la présence de saumons qui remontent librement la rivière sur près de trois kilomètres. Une passe migratoire à la centrale Mitis-1 permettrait aux saumons d’atteindre le secteur exploité par la ZEC, à leur grande satisfaction, et ce, sans que les saumons subissent de blessures ou risques de mortalités inhérentes aux manipulations comme c’est actuellement le cas. Et quelle excellente initiative d’éliminer ce camionnage sur 15 kilomètres pour les décennies futures en situation d’urgence climatique !

Nous vous demandons conséquemment d’intervenir d’urgence auprès des ministres concernés pour sursoir aux travaux imminents et que soit maintenue l’exploitation du système actuel jusqu’à ce que la libre circulation du saumon soit établie jusqu’à la ZEC Mitis.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l’expression de nos salutations distinguées.

Alain Saladzius, ing., FIC
Président
514 924-2013
presidence@fondationrivers.org